

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance extraordinaire du 24 septembre 2018

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance extraordinaire sans avis de convocation du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue ce vingt-quatrième jour du mois de septembre deux mille dix-huit à 18h00 à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Madame, Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absent (s) :

Sont également présents :

Madame Marcelle Pedneault d.g. sec. très.

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous et chacun renoncent à l'avis de convocation de la manière et dans les délais prescrits par la loi selon l'article 157 du code municipal.

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire, invite les participants à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

1. Moment de réflexion;
2. Adjudication du contrat pour la réfection de trottoirs sur la rue Notre-Dame;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance extraordinaire.

**2-ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE
TROTTOIRS SUR LA RUE NOTRE-DAME**

Résolution 2018-09-4049

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a procédé à un appel d'offres par invitation écrite pour octroyer le contrat de réfection d'un trottoir sur la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que nous avons reçues deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres par invitation écrite;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la municipalité M. Serge Landry d'Arpo Groupe-conseil a analysé les soumissions, la soumission de « 9099-3197 qc. Inc. Les constructions St-Gelais » est la plus basse soumission conforme à un montant de 68 898.77\$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que le conseil municipal accepte la plus basse soumission conforme reçue de « 9099-3197qc Inc. Les constructions St-Gelais » pour la réfection d'un trottoir sur la Rue Notre-Dame au montant de 68 898.77\$ taxes incluses.

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

QUE Mme Marcelle Pedneault, directrice générale et M. Alexandre Girard, maire, soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts tout document utile à cette fin.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 2018-09-4050

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée, il est 18 h 23minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault,
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 1 octobre 2018.